

Rapporteur : M. TOURAINE Jean-Louis

M. TOURAINE Jean-Louis, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, pendant ces semaines écoulées, nous avons revu avec l'ensemble des responsables de chaque Groupe politique, notre Règlement Intérieur pour le corriger, le perfectionner, tenir compte des expériences des mandats précédents et après tout un toilettage du texte, il a été introduit quelques modifications que vous voyez dans le document qui vous a été remis.

Ces corrections, d'ailleurs, intègrent neuf sur dix des demandes qui nous ont été formulées pour aboutir à un règlement qui soit toujours plus démocratique, plus lisible, plus transparent et permettant aussi davantage d'efficacité à nos séances et nos débats au sein du Conseil municipal.

S'il y a des questions particulières, j'y répondrai volontiers tout à l'heure. Pour l'instant, je pense qu'il faut se rappeler que tout ceci a été fait avec le double souci de davantage de démocratie, mais aussi, plus d'efficacité dans les dialogues au cours des séances du Conseil municipal.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, effectivement, nous avons pu travailler sur cette question du Règlement Intérieur et de l'organisation de nos débats.

Des demandes que nous avons formulées -certaines étant de l'ordre du détail et d'autres relevant du toilettage juridique- ont été prises en compte. Il y avait simplement deux points sur lesquels je voulais revenir.

Un premier point sur lequel, je le souhaite, les choses pourront se mettre rapidement en place, puisqu'il m'a semblé qu'il ne posait pas de problème, c'est celui de la lisibilité de l'expression des groupes politiques de l'Opposition, de façon à ce que nos textes ne soient pas mélangés au milieu des différentes tribunes, mais qu'il y ait deux parties bien visibles permettant de différencier les Groupes d'Opposition des Groupes de la Majorité municipale.

Donc, il s'agit simplement d'une mise en forme qui semble ne pas poser de problème et pour laquelle nous attendons de voir les maquettes. Cela permettra pour le lecteur de Lyon Citoyen et pour les autres journaux à parution régulière sur l'ensemble de la ville, de mieux identifier qui appartient à la Majorité et qui appartient à l'Opposition.

Le deuxième point qui a fait l'objet d'un débat et que nous avons finalement tranché suite à certains engagements pris, c'est sur la question de l'ordre des débats. Quand je dis l'ordre des débats, c'est plutôt

l'ordre des interventions. Nous avons, avec le Groupe Ensemble Pour Lyon comme avec le Groupe Lyon Démocrate-Modem, souhaité qu'il puisse y avoir sur un certain nombre de grands sujets la possibilité, pour les Groupes d'Opposition de reprendre la parole, lorsque cela est nécessaire. Uniquement sur un certain nombre de grands sujets, il s'agit qu'arrivé aux termes des différentes interventions, nous puissions reprendre la parole pas forcément pour répondre, mais pour apporter un complément d'information par rapport à une intervention initiale qui aurait donné lieu à des interprétations malencontreuses ou à des questions. Mais vous n'avez pas souhaité modifier le fonctionnement de l'ordre des interventions.

Nous avons fait la proposition d'un tirage au sort sur un certain nombre de grands dossiers ce qui permettrait ainsi aux Groupes de l'Opposition de parfois parler en dernier, mais bien entendu avant que vous ne concluez. Nous avons pris acte de votre refus, mais M. Touraine et le Président du Groupe Socialiste et Apparentés, M. Sécheresse, nous ont dit que vous étiez un magnanime, et que vous accepteriez sans doute sur un certain nombre de grands sujets de nous redonner la parole. Nous n'en abuserons pas, Monsieur le Maire, vous savez que ce n'est pas l'état d'esprit dans lequel nous sommes, mais simplement nous le vérifierons au fil du temps et sur un certain nombre de grands sujets lorsque nous en exprimerons la volonté.

J'espère que nous aurons l'occasion de pouvoir reprendre, sans abuser, quelques minutes, quelques instants, pour apporter une précision et ainsi, mieux faire vivre le débat dans cette assemblée sur un certain nombre de grands sujets. Je pense que cela en vaut la peine et éviter ainsi que finalement, nos débats ne soient qu'une suite d'interventions où personne ne peut forcément se répondre. Merci Monsieur le Maire.

M. SECHERESSE Jean-Yves : Comme c'est l'usage à chaque début de mandat et comme M. Touraine vient de le dire, nous venons de procéder à l'actualisation de notre Règlement Intérieur.

Comme nous l'avions fait lors du précédent mandat en intégrant, rappelez-vous, certains aspects de la loi Vaillant, nous aurons probablement aussi l'occasion de nous repencher sur ce Règlement Intérieur en cours de mandat. C'est un petit peu la loi du genre.

Donc, l'ensemble des Groupes qui composait, sous la présidence de Jean-Louis Touraine, la Commission, se sont mis d'accord sur le projet qui nous est soumis ce soir en séance publique.

Une bonne douzaine d'articles évolue. Pour certains nous venons de procéder à une nouvelle rédaction. Pour d'autres nous intégrons des éléments qui sont les produits d'une certaine façon de la jurisprudence.

Pour d'autres enfin, nous avons intégré, comme M. Touraine vient de le dire, des propositions des Groupes de l'Opposition et certains aspects de notre pratique vont donc évoluer, c'est une bonne chose.

Au nom du Groupe Socialiste et de mes Collègues de la Majorité, je voudrais tout de même remercier la Direction des Assemblées et les services juridiques de la Ville de Lyon qui nous ont accompagnés dans ce travail, je crois que c'est utile de le dire. Je voudrais aussi d'une certaine façon remercier l'Opposition de nous avoir soumis des propositions constructives, même si certaines d'entre elles qui nous paraissaient assez curieuses, n'ont pas été intégrées, M. Havard vient d'en dire deux mots.

En tout état de cause Monsieur Havard, vous pouvez compter sur ma modeste, mais réelle vigilance en ce qui concerne la tenue des débats, mais aussi sur l'esprit républicain de notre Maire qui a toujours démontré un attachement solide et réel à l'échange démocratique au sein de cette assemblée. Vous le voyez, Monsieur le Maire, je n'abuse pas de mon temps de parole, en l'occurrence nettement inférieur à celui de la Minorité.

M. LE MAIRE : C'est une bonne chose et M. Huguet sait que les échanges sont assez libres dans le Conseil municipal.

M. TETE Etienne, Adjoint : Monsieur le Maire, je voudrais faire une remarque pour souligner, en réponse à l'intervention de M. Havard, une amélioration de la rédaction de ce règlement intérieur qui précise bien « tout membre du Conseil municipal a le droit d'être entendu s'il en fait la demande au Président », donc au-delà de l'arbitrage de la Conférence des Présidents. Vous savez combien je suis sensible à l'intervention des Conseillers, c'est un droit inaliénable puisqu'une thèse de Doctorat sur la nature de la délibération, fait d'un arrêt du Conseil d'Etat qui porte mon nom, l'arrêté fondateur du droit d'expression des Conseillers municipaux, même s'ils n'appartiennent pas à un groupe. Vous voyez que des améliorations sont dans ce règlement intérieur.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)